

6. Quels partenaires ? Quels collaborateurs ?

Au niveau du projet individuel

Il s'élabore en partenariat avec différents acteurs :

- la famille qui émet des souhaits concernant l'accompagnement de son enfant,
- l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, thérapeutes, corps médical et enseignants) qui étudie les demandes de la famille et met en place un accompagnement au plus près des besoins de l'enfant.

Au niveau du projet d'Unité d'Enseignement

Pour les SEES :

- les établissements scolaires (écoles primaires, collèges)

La coopération entre les établissements scolaires accueillant les élèves en situation de handicap (scolarité partagée ou classes externalisées) et les établissements du secteur médico-social est organisée par des conventions. Cette convention précise les modalités pratiques des interventions des professionnels : éducateurs, thérapeutes et enseignants.

Pour le SIPFP :

- les établissements scolaires (lycées, lycées professionnels)

Une convention précise également les modalités pratiques des interventions des professionnels : éducateurs techniques et enseignants.

Partenaires :




- la famille
- Professionnels de santé libéraux
- CMP / Hôpital de jour
- CMPP
- ESAT
- Mission locale
- CFA (Centre de Formation des Apprentis)
- Partenaires sociaux (familles d'accueil, foyers...)
- PAVA (Prestations d'accompagnement Vers l'Apprentissage)
- MFR (Maison Familiale Rurale)
- EA (Entreprises Adaptées)

...

Collaborateurs :

- Enseignants en milieu ordinaire
- Vie scolaire
- Enseignant référent
- Circonscription ASH

Pour aller plus loin :

-  [Dispositif PAVA](#)
-  [Cartes des dispositifs ASH 71](#)
-  [Coordonnées de enseignants référents](#)